



GARANTIES DÉCÈS

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

	Capital décès		Allocation d'obsèques
	Décès d'un salarié marié, pacsé ou concubin	Décès d'un salarié célibataire, divorcé, veuf	Décès d'un enfant ou du conjoint
Acte de décès du salarié	X	X	
Acte de décès du conjoint(e), concubin(e), pacsé(e), enfant			X
Extrait d'acte de naissance complet (<i>établi dans les 3 mois suivant le décès</i>) :			
- du défunt comportant les mentions marginales	X	X	X
- du conjoint survivant, concubin ou pacsé	X		X
Certificat d'hérédité du défunt, acte de notoriété ou attestation dévolutive établi par un notaire.		X	
Jugement de PACS	X		X
En cas de concubinage: justificatifs de 2 années de vie commune (factures, quittances de loyer, relevés de comptes bancaires...)	X		X
Copie intégrale du livret de famille ou à défaut des ascendants y compris les pages vierges	X	X	X
Relevé d'identité bancaire original : ayant(s) droit, bénéficiaire(s) désigné(s), compte(s) bloqué(s) pour enfant(s) mineur(s) non plafonné(s)	X	X	
Relevé d'identité bancaire original du salarié			X
Avis imposition du défunt et de son/sa conjoint(e), concubin(e) ou pacsé(e) des 2 années qui précède le décès	X	X	X
Justificatifs enfants majeurs à charge de 18 à 25 ans (certificat scolarité, contrat apprentissage, attestation de non indemnisation du pôle emploi...)	X	X	X
Attestation sur l'honneur (article 202 du NCPC), voir modèle joint		X	
Certificat ou attestation de travail de l'assuré			X

